L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue des Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 6 JANVIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

XI—(Suite).

—Mademoiselle de la Rigaudie? fit Claude Rivière.

—Justement, dit Solignac. Il y a des êtres en ce monde, qui semblent nés pour obliger toujours.

—Et vous êtes de ceux-là!

—Allons donc! Je suis votre ami, voilà tout! A-t-on grand mérite à servir ceux qu'on aime?

Pas plus que Solignac, Claude Rivière ne surprit le mouvement singulier qu'avait laissé échapper Sylvain Chambaraud, lorsque le nom de Mlle de la Rigaudie était venu sur les lèvres du commandant. Chambaraud, qui tenait Thérèse par la main, l'avait subitement lâchée pour se rapprocher de Solignac.

—Pardon, monsieur, dit-il, vous avez nommé tout à l'heure....

—Mlle de la Rigaudie? fit le colonel. Vous la connaissez?

—Je connais son nom, dit alors Chambaraud froidement. Nous sommes, je crois, compatriotes! J'étais député à la Convention pour le département de la Haute-Vienne.

—Alors, tous *pays!* répondit gaiement Solignac. Je suis Limousin aussi!

—Le colonel Henri de Solignac, dit Claude Rivière.

—En effet, dit Chambaraud.... Ce nom!....

Le visage d'ordinaire souriant de Solignac se rembrunit tout à coup, comme si l'ex-conventionnel eût fait une allusion à ce nom de village porté par le colonel. Sylvain Chambaraud n'y songeait cependant point, selon toute vraisemblance.

Mais c'était là, on le sait, la seule fibre un peu mélancolique du caractère de Solignac.

Le colonel mit une sorte de hâte à détourner sa propre pensée d'une telle idée et se tournant vers Thérèse:

—Vous pouvez être certaine, madame, dit-il, que dans l'hôtel de Mlle de la Rigaudie vous serez en sûreté! Je vous y conduirai quand vous voudrez.

—Comment? fit Chambaraud.... sans avertir personne?.... Brusquement?

—Avons-nous donc du temps à perdre? demanda le colonel.

—Non, certes non, mais....

Chambaraud paraissait hésitant. Il faisait claquer les doigts de sa main droite contre son pouce; il regardait Solignac avec une sorte de méfiance.

—J'espère, lui dit le colonel, que ma proposition ne peut soulever aucune objection!....

—Parbleu non! fit l'ex-conventionnel. Seulement.... des raisons très simples.... pourraient....

—Empêcher que Mlle de la Rigaudie recueillît un femme menacée? Je n'en vois aucune.

—Ah! colonel, mais vous oubliez, en vérité, que Mlle de la Rigaudie est d'une caste que j'ai combattue.... et qu'elle doit haïr les acteurs du drame auquel j'ai pris part.

—Je suis bien certain que peu lui importe le parti de l'être qui court un danger. Avant de regarder la cocarde portée, elle considère le péril couru.

—Oui....oui!....je n'en doute pas.... Et tandis que les uns ont leur générosité d'âme, les autres ont leur amour-propre.... Il me déplairait qu'on apprît que la nièce du conventionnel Chambarrand a demandé asile à une parente d'émigrés.

Rivière, assez surpris de l'objection, écoutait Chambaraud, tandis que Thérèse, toute à sa propre pensée mortifiée et dolente, contemplait Claude avec une expression de vénération timide, domptée en quelque sorte et presque tremblante.

—Ah! c'est une affaire d'amour-propre? fit Solignac. La nécessité du salut doit cependant passer avant autre chose. Et qui vous dit qu'on apprendra que votre nièce a été recueillie par....—j'entends le mot qui vous choque—par une aristocrate?

—Mlle de la Rigaudie le saura, si les autres l'ignorent!

—Pourquoi le saurait-elle? Je conduis à l'hôtel de la Rigaudie la femme du commandant Rivière, et si le commandant a pas les mêmes scrupules que vous, madame sera en sûreté sans que vous ayez à garder la moindre obligation envers personne. Ah vive Dieu! fit le beau Solignac, je croyais que les années amenaient un peu d'apaisement dans les haines humaines: mais je m'aperçois, à vous écouter, que je me trompais, que le temps passe et que les rancunes restent!

—Le temps ne peut rien contre certaines souvenirs, dit Sylvain Chambaraud. Vous savez cela, colonel, quand l'âge sera venu!

—En attendant, dit Solignac, je vais mettre madame en sûreté.... Vous consentez, commandant?

—Et je vous remercie, répondit Rivière.

Thérèse s'était approchée du commandant et tout bas, d'un ton très humble, suppliant:

—Je voudrais vous dire un seul mot, dit-elle.

Solignac et Chambarand s'écartèrent d'un mouvement presque instinctif.

Thérèse se tenait debout, mais à demi courbée devant Claude, et les mains jointes comme elle eût parlé à un Dieu:

—Je veux vous dire, fit-elle, que s'il y a au monde une créature qui voudrait racheter sa folie par une vie de repentir amer, profond, par un dévouement de tous les jours, par une soumission de toutes les heures, c'est moi!

—Je vous crois sincèrement, répondit Claude d'un ton ferme, tout bas aussi.

—Alors, murmura-t-elle avec une expression navrante de supplication et de crainte, j'emporte l'espoir que.... peut-être.... un jour.... le pardon....

—J'ai pardonné, dit le commandant.

—Pardonner, c'est grand, mais oublier....

—Oh! l'oubli! fit-il avec une mélancolie profonde. L'oubli n'appartient pas à l'homme, mais au temps! D'ailleurs (et il la regarda jusqu'au fond des prunelles, et la perça de ses yeux fermes, énergiques et clairs) si le pardon est pour vous, le châtiment est pour l'autre... Quand je serai vengé, je verrai!

Il ajouta un geste qui signifiait: "Tout est dit", et Thérèse, chancelante, se retourna, cherchant un appui, comme si elle allait s'évanouir.

Le bras de Solignac la soutint et le colonel prit congé de Claude Rivière en lui serrant la main.

—Adieu, murmura Thérèse d'une voix mourante.

—Au revoir... peut-être! dit alors le mari, dont le cœur meurtri était encore tout à cette femme.

Et comme Solignac allait sortir de la petite maison qui s'ouvrait sur l'allée pleine de nuit:

—Ainsi, dit Chambaraud, mon nom....

—Ne sera pas même prononcé!

—J'y puis compter?

—Oui, citoyen, dit le colonel en souriant. La nièce du conventionnel Chambaraud n'est pour Mlle de la Rigaudie que la femme du commandant Rivière!

XII

Solignac écoute.

Solignac n'eut point de peine à faire accepter à Mlle de la Rigaudie cette tâche de se constituer la protectrice de Thérèse. Mlle de la Rigaudie n'aimait ni l'empire ni la république, mais il ne lui déplaisait pas que les jacobins impénitents fissent de l'opposition à l'empereur. D'ailleurs, Rivière était proscrit, celle qui portait son nom se trouvait en péril. C'en était assez pour que la vieille fille prît parti pour Thérèse Rivière.

Et puis Solignac priait et Solignac était le favori de Mlle de la Rigaudie.

—Amenez votre pauvre femme, avait-elle dit.

Elle avait accueilli Thérèse avec sa bonne grâce accoutumée, cette cordialité brusque et bougonne qui était le trait distinctif de son caractère. Et la femme de Rivière, bientôt installée comme une parente, dans un appartement un peu isolé de l'hôtel, nul ne se fût douté qu'il y eût, chez Mlle de la Rigaudie, une personne que recherchait la police de Fouché.

Le colonel était enchanté d'avoir mené à bonne fin sa double expédition. Rivière en sûreté, Thérèse cachée, le but était atteint. Henri de Solignac n'avait plus maintenant qu'à penser un peu à lui-même. Il s'était donné tout entier, avec une sorte d'heureux abandon, au sentiment qu'Andréina avait éveillé en lui. Cette femme capiteuse et séduisante, avec ses yeux qui distillaient comme un venin d'amour, ses déhanchements de gitana, ses caresses perfides et ses provocations inquiétantes, s'était emparée, au moins pour un temps, du beau Solignac. Amour-goût plutôt qu'amour-passion, mais avec Andréina savait-on jamais où pouvait s'arrêter l'amour? Les effluves de ses prunelles étaient si puissantes! Le son de sa voix était si musical et si profond!

Tout autre que Solignac eût été captivé pour la vie entière.

Le colonel s'était, fort heureusement, laissé séduire avec la volonté bien arrêtée de se reprendre quand bon lui semblerait. La guerre lui donnait du répit. Il aimait Andréina comme il eût choisi une jolie fille à qui conter fleurette durant une étape, entre deux batailles ou dans une courte garnison. — Andréina sentait cela et se disait que, quelque pouvoir qu'elle eût sur cet homme, il pouvait fort bien lui échapper, et qu'il était, quoique fort épris, maître absolu de sa destinée:

—Savez-vous ce que je suis pour vous? lui disait-elle un soir.

—Vous êtes la bien-aimée, et le bonheur et le sourire, Andréina!

—Non!.... Je suis tout bonnement le passe-temps de vos journées vides, un caprice entre deux combats!

—Vous?

—Moi! Oh! je ne me fais aucune illusion!

—Vous vous trompez, Andréina. Mon amour est réel et je n'ai jamais ressenti pour aucune femme cette ardeur magnétique qui m'attire vers vous!

—C'est que peut-être suis-je un peu plus jolie que les autres! Mais vos paroles mêmes me prouvent que je devine juste. Je suis pour vous ce que tant d'autres ont été pour moi, un jouet! C'est justice!

—Ah! si vous saviez, ajouta-t-elle, combien j'en ai fait souffrir, de ces soupirants insupportables qui me fatiguaient de leurs protestations! Et cet Ottavio, un enfant!

—Ottavio?

—L'homme qui s'est tué pour moi, oui! Parce qu'il prétendait que je ne l'aimais point? L'aimer? Passez votre chemin, mes seigneurs! On vous donne le bout de ses doigts, mais c'est bien le moins qu'on garde son cœur! Eh bien, Henri, à cette heure, je paye tout ce que j'ai fait souffrir aux autres. Je t'aime et tu ne m'aimes pas.

—Que dis-tu là? Je t'adore, Andréina?

—Enfin, tu es à moi, voilà ce qui est certain. Et tu me jures que ton âme m'appartient. Un serment de toi, c'est quelque chose! Mais, vois-tu, mon beau colonel, les femmes comme moi sont des monstres d'égoïsme et d'indifférence jusqu'au jour où elles rencontrent un homme comme toi. Alors celui-là, le maître, elles l'adorent. Et s'il les congédie ou s'il les repousse, elles en meurent. Aime-moi toujours, Henri!

—Es-tu folle? Tu parles de mourir!

—Pourquoi pas?

—Tu es jeune, tu es belle, l'avenir te sourit.

—Qu'importe l'avenir, la jeunesse, la beauté! Suis-je aimée, aimée de toi?

—Oui!

—Eh bien, voilà ce qui me rend la vie. Ah! si tu cessais de.... Mais bah! Il y a un proverbe de chez nous qui dit que s'il y a des roses, elles fleuriront. *Se sono rose fioriranno!* Nous verrons bien ce que demain nous garde!

Solignac disait vrai en assurant Andréina de son amour, mais il n'ajoutait pas que cette affection même commençait à lui peser. Epanoui brusquement comme une fleur hâtive à un de ces soleils qui brûlent plus qu'ils ne réchauffent, un tel amour était fait pour languir bientôt et se flétrir consumé.

Une seule chose donnait, aux yeux de Solignac, une saveur plus vive à cette liaison, c'était le danger que l'instinct ou la terreur de Castoret y voyait. La perspective d'un péril ajoutait au fruit savoureux l'attrait du fruit défendu.

Solignac ne croyait pas beaucoup cependant aux fantômes imaginés par Castoret et aux avertissements des *tarots*, mais à force d'entendre répéter au brigadier le même refrain, il avait fini par le savoir par cœur et par s'en divertir.

Il avait aimé tout d'abord Andréina et par plaisir et par bravade. Maintenant il souriait volontiers lorsque Castoret, avec ses éternels hochements de tête, lui faisait un reproche d'une témérité que le Limousin regardait comme inutile.

A continuer.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port sera être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, etc., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux ème classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement du port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi. (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC. Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,

23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, 'Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,

J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— Au No 33 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.

Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE.

Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.

IDA,

Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part MERCREDI, 5 janvier, à heures P. M.

Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,

18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas,

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine,

H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING,

28sept—1m No 25 de la rue, Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine

T. John, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 sont.—1an

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.

C. C. Picket, capitaine,

A. Meynier commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaises sera déberqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

22 nov

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Churchville, Atchafalaya, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur

ST.MARY,

d'un faible tirant d'eau,

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

No. 3, de la rue Tchoupitoulas

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Bara de Russey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 22 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Jungel, 21. Renaison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. MCELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,

28juil—5m No 20 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O. — Départ de Donaldsonville;

Le Samedi, à 10 A. M. — Le Dimanche à 5 A. M.

Le Lundi — Le Mardi, à 5 h. A. M.

Le MERCREDI, à midi. — Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur

SAINT JOHN,

Capitaine, F. BERGERON;

J. O. BERGERON, Commis

Commis. E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,

29 oct— No 20 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers.

ROBT. YOUNG,

W. H. Daniel, Capt,

J. M. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents, No 3 rue Tchoupitoulas.

13nov—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Aucoin,

H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS à 5 P. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et F. CHARLET, 9 rue Conti.

12 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le Carrollton, du Couvent jet le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA.

Capitaine J. A. Enis; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

5mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 1 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	$3,739 21
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachats et de réserve	5,377 88
Dû par d'autres banques nationales	6,390 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	16,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	5,148 13
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	200 40
Echanges pour le Clearing-House	20,086 91
Billets d'autres banques nationales	10,377 00
Petite monnaie y compris les nickels	946 05
Espèces	896 18
Billets Legal Tender	6,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 00
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	2,302 44
Billets de la Banque nationale en circulation	172,280
Dépôts individuels	[illegible]
Certificats de dépôts payables sur demande	3,256 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	968 37
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,738 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le tableau ci-dessus est exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 oct bre, 1874.

GEO. W. CHRISTY,

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.

LABRADOR, Sanglier, samedi 22 janvier.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)—Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN

Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court. Lettre E. N. O.

nov—

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	24 nov.	
Frankfurt	22 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions données ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres — $150 en or.

Entrepont — 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres — $150 en or.

Entrepont — 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres — $35 en or.

Entrepont — 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 sept—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,

NEW ORLEANS,

HUDSON,

CORTES.

Le steamer

HUDSON,

Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse jeudi, 13 janv. à 8 h. A. M.

Passage........$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.

mai—1an

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7. 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Agent-général.

4déc—

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST.

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—

Exprès du jour.......7:20 a. m.

Exprès (tout le parcours) et malle.......5:00 p. m.

—ARRIVEES—

Exprès (tout le parcours) et malle.......10:00 a. m.

Exprès de nuit.......9:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

21 Nov.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22 nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express.......7:20 a. m.

Through Express and Mail.......5:00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail.......10:00 a. m.

Night Express.......9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

21 Nov.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville. — Départs du Lac.

6 heures A. M. — 7 heures A. M.

[illegible timetable]

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS. — ARRIVEES.

Express....7:20 A. M. | Express....11 20 A. M.

Malle....5:30 P. M. | Malle....10 0 A. M.

Le train dimanche part le SAMEDI à 8 40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART. — ARRIVE.

Express....7:20 A. M. | Express....11.20 P. M.

Mail....5:30 P. M. | Mail....10:0 A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 8 40 A. M. and arrive SUNDAY at 9.15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lockdieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est retiré pour le moment. Des efforts spéciaux pour réserver des marchandises expédiées pour ces points doivent être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par le chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Magazine et Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt au — 5 heures.

Bmai—1an CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $12 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons d'abonnés que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$458,120 58	
Sur risques de mer	83,962 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$636,477 23
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	188,601 50	
Primes remboursées	33,222 73	
		190,824 23
		$445,673 05
Plus intérêts		58,386 14
		$504,059 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,108 09	
Pertes par le feu $161,344 52		
Pertes sur mer 57,452 43		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,637 45		270
Dépenses générales	35,250	
Taxes	19,420	
Commissions	35,560	
Réfraction (rebate)	51,491 30	476,835
Bénéfice net		$ 27,396 73

L'actif de la compagnie est comme suit:	
En caisse	$ 65,050 32
Primes en voie de recouvrement	97,183 77
Garanties et billets hypothécaires	211,369 64
Effets à recevoir pour primes	12,461 04
Bonds de la ville et autres bonds	129,816 54
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,499 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,737 11
Dû par des compagnies d'assurances	7,390 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,862 77
Autres propriétés foncières	70,532 94
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,875 79
Compte suspendu	3,870 15
	758,560 69

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	168,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,787 15
Réclamations contre la compagnie	4,293 72
	$677,682
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,

Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM, PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER, H. GALLY, JULES TUYES, CHARLES LAFITTE, W. A. BELL, W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO, EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.

11janv—

Second Etat de Situation — DE LA — CO AGRIS D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:

Sur risques de feu	$114,883 32	
Sur risques de mer	69,361 37	
Sur risques de rivières	36,836 36	
Total des primes		$220,980 55
Moins primes rendues		2,134 77
Primes acquises		$189,846
Déduit—Pertes par le feu	$65,136 60	
Pertes sur mer	68,115 73	
Pertes sur rivières	15,475 60	
		$132,683 93
Réassurances	21,316 70	
Réfactions (rebate)	8,451 97	
Taxes	7,496 35	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	26,436 13	
		$184,654
Réservé pour primes non-terminées		$17,880 00

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	
Comptant	8,[illegible]
Comptes en voie de collection	18,853 [illegible]
Billets recevables	
Prêts sur garanties	60,000 00
Prêts sur hypothèques	61,546 33
Stocks et Bons	8,870 00
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,136 47
	$298,617
Moins atérêts non-payés et dividendes	2,194
	$294,320 [illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. EAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 8me jour janvier 1876.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1876:

A. Baldwin, S. Henderson, C. P. Blancas, A. Tertrou, O. Hernier, G. J. Leeds, A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey, B. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer, A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins, H. Kern, W. B. Conger, A. Patorio, H. Bear, R. De Gas, E. Genneheau, J. B. Camors, W. J. Hell, W. Roes.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:

Primes sur l'incendie	$128,031 46
Primes de mer	24,219 63
Primes de rivières	5,437 97
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1874	42,000 86
Total	$201,328 [illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année	90,125 61
	$111,062 63
Pertes payées dans l'année:	
Sur les risques d'incendie	$41,317 39
Sur les risques de mer	17,695 21
Sur les risques de rivières	18,[illegible] 71—100,344
	$110,339 45
En moins,	
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,583
Réassurances	15,633 4
Dépenses, taxe, licence, intérêts	2,446 80
Réservé pour pertes non réglées	25,000 00 — 65,641 64
Bénéfice net	$41,597 82

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$20,716
Billets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,887
Primes en voie de recouvrement	631
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.	3,256
Propriété foncière	4,557
Billets d'actions (stock notes)	282,226 50
	$524,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, le 30 septembre 1875.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé........15 pour cent

Dividende sur le susdit........5

Dividende primes remboursées........15 pour cent

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green, A. J. Aiken, L. L. Haas, J. A. Braso, Col. T. H. Hunt, W. T. Blak, J. D. Hill, I. Kleim, Jas. S. Lanphier, Sam. Boyd, Robert L. Moore, G. H. C. Brown, John Myers, John D. Cobb, H. J. Mullan, Geo. W. Church, Edward Nalle, J. H. Gampbell, G. W. Sentell, Lloyd R. Coleman, W. R. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 183 Esplanade Street.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans.

104........rue du Canal........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirées de née précédente:

Sur risques de feu	$569,621
Sur risques de mer	53,556 10
Sur risques de rivières	56,963 08
Total des primes	$678,180 23
En moins, primes non expirées	121,468 05
Profit net sur les primes le 31 mai 1875	$556,692 22
Pertes payées—	
Sur risques d'incendie	$257,344 41
Sur risques de mer	47,782 44
Sur risques de rivières	22,344 65
	$327,476 90
Taxes	35,009 98
Réassurances et primes remboursées	26,549 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	64,920 07
	$454,250 67
Profit	$102,441 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	216,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,811 90
Billets garantis par hypothèque et gages	87,279
Effets à recevoir	35,917
Primes en voie de recouvrement	94,494
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS.

P. Maspero, Ed. Toby, D. Fatjo, P. Fourchy, S. Z. Relf, M. W. Smith, L. F. Generes, J. J. Fernandez, D. A. Chaffraix, J. M. Allen, Chas. Lafitte.

15juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL — DE LA —

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 20 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,306 60
Primes de mer	42,844 83
Primes des rivières	112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées	276,157 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—	
Sur risques d'incendie	$99,247 66
Sur risques de mer	15,447 32
Sur risques de rivières	55,553 91—$140,248 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 22—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)	$62,152 12
L'actif de la compagnie est comme suit:	
Effets à recevoir	$42,674 01
Prêts sur bons et hypothèques	56,942 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande	17,439 56
Argent en banque	83,089 96—200,529 54
Propriétés foncières	118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,181
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.	37,014 1
Total de l'actif	$613,301 91

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman, Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke, John Phelps, Adam Thompson, Henry Abraham, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edward J. Gay, John M. Sandidge, Simon Hernsheim, Simon Forcheimer, Joseph B. Wolfe, B. B. Post, Edward Pilsbury, John E. King, Fred'k Camerden, J. L. Harris, Andrew Stewart, Joseph Stone, George Martin, Alfred Moulton, L. C. Jurey, Edward Nalle, George W. Sentell, A. Levi.

BILAN — DE LA — BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	[illegible]
Tiré en sus	4,247 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	200,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	35,085 55
Dû par des agents de réserve et de rachat	96,427
Dû par d'autres banques nationales	7,146 2
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,381
Propriété foncière, mobilier et installations	5,000 37
Dépenses courantes et taxes payées	11,182 2
Primes payées	20,009 0
Echanges pour le Clearing-House	104,312 82
Billets d'autres banques nationales	5,875 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	441 5
Espèces	27,673
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,691,460

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	37,093
Billets de banque non rachetées	269,905
Dividends non payés	348 8
Dépôts individuels	588,621 73
Certificats de dépôts payables sur demande	800 00
Chèques certifiés	11,912
Chèques de caissiers non payés	24,927 — 1,026,142 21
Dû à d'autres banques nationales	12,255 01
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,090 63
Total	$1,691,460 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, E. CAIN,

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

Assure contre LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$157,138 77
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$51,647 89
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc.	
	124,882 8
	$32,114 1
Total de l'Actif	$204,819 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 12 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 12 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt, M. A. Raninger, T. Lilienthal, R. Sieg, Ben., E. F. Del Bondio, G. H. Miller, Isaac Scherck, H. Hicks, S. I. Nastin, J. M. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman, Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert, K. Weissenbach, H. E. Gogreve, E. Roder, E. Wilderman.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR, No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR,

1er oct—1m. No 56 Passage de la Bourse.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL — DU —

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37........Rue Carondelet........3

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 20 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$380,073 83
Sur risques de rivières	231,229 76
Sur risques de mer	44,116 41—$655,419
En moins—	
Primes non expirées le 20 avril 1875	$ 90,742 09
Primes remboursées	9,025 58 — 99,767
Montant net des primes	$555,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,387 30
Sur risques de rivières	125,482 58
Sur risques de mer	8,830 65—$269,170
Réassurances	14,380 62
Réfaction (rebate)	15,482 81
Taxes d'Etat et de Ville	22,818 45
Dépenses brutes, bureau local et agences	62,689 81
Profits et pertes	18,021 40—$390,562
Balance	$165,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus	185,004
	$350,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dit	118,800
Bénéfices net	140,224 55
En moins—réserve pour diminution de valeur des placements	25,096 58
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4	$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 394,483 15
Comptes en voie de recouvrement	50,338 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,933 04
Effets à recevoir à courtes échéances	38,011 45
Actions de banques et autres actions	218,102 55
Actions de chemins de fer de la ville	73,549 65
Bons de la ville et autres bons	110,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 0
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	80,135 00

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	90,742 3
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de primes du 20 avril 1875)	177,665 23
Ca suel (surplus)	118,818 65— 1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 25 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 20 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,789 66) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 20 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 20 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président

MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

THOS. F. WALKER, Sect.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood, R. M. Walmsley, W. A. Johnson, A. Britlin, John I. Noble, A. H. May, John Chaffe, S. H. Snowden, Richard Milliken, T. Lyle Lyon, Samuel E. Moore, Wm C. Raymond, J. I. Warren, James S Prestidge, R. T. Buckner, Samuel H. Boyd, Saml. Friedlander, Joseph McElroy, A. A. Yates, E. F. Wheelock, John I. Adams, Cyrus Bussey, Isaac Scherck, Wm J. Behan, R. F. Kellum.

RAPPORT SUR L'ETAT — DU —

STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$1,189,485 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	544,800 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,681 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,145 22
Dû par d'autres banques nationales	21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	79,073 98
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,643
Primes payées	55,699
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29
Billets d'autres banques nationales	3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 00
Espèces	22,322 35
Billet légal tender	153,408 00— 352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Surplus	28,560 81
D'autres profits non partagés	25,590 22
Billets de banque nationale non rachetés	500,800 00
Dividendes non payés	9,889 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$982,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 00
Chèques certifiés	32,012 01
Chèques du caissier non payés	100 00
	995,815 57
Dû à d'autres banques nationales	59,428 22
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	51,430 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la sus dite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON, W. T. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER, } Directeurs

12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIÈME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,791 79
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	5,345 35
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$6,490 95
Escompte de billets payés avant l'échéance	267 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,381 48
	$7,024 14
Bénéfice net	112 94
	$7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$64,906 77
Propriétés foncières	9,460 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,661 41
Currency des Etats-Unis	144 26 — 1,810 67
Effets à recevoir	7,150 15
Divers débiteurs	590 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	255 83
	105,172
Actions payées en plein	73,150 00
Actions payées en partie	3,762 55
Scrip	4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé	127 80
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	46 70
Surplus de l'actif	15,420 22 105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président

A. BAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire public

22 oct—1m

ASSURANCES

Premier état annuel — DE — L'ATLAS INSURANCE COMPANY

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE

Au No. 152 de la rue du Canal.

Le 12 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.

Primes d'incendies	$32,601
Primes de rivières	1,113 5
Total des primes	$33,815 19
En moins—primes non expédiées	35,876 75
Montant net des primes	$27,936 [illegible]
A déduire:	
Pertes par les incendies—payées	$ 236 23
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,184 96 — 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées	$5,546 88

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $325,480	$151,222 00
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,089 00
Actions appartenant à la compagnie	17,550 00
Bons des Etats-Unis	3,000 00
Effets à recevoir	3,325 00
Intérêt dû à la compagnie, à raison de 8 pour cent d'intérêt	19,330 9
Intérêts	10,461 44
Primes en voie de recouvrement	27,430 26
Effets à recevoir pour primes	200 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	13,418 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	62,681 00
	$332,842

PASSIF.

Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$311,740
Montant réservé pour garanti surassurant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,936 48
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 88
Salaires non payés	780 11
	$332,842 86

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. P.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 1 A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat — DE LA — BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	98,731 98
Dû par d'autres banques nationales	32,086 85
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,016
Propriétés foncières, mobilier et installations	129,713 10
Dépenses courantes et taxes payées	23,562 60
Primes payées	54,6 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 32
Billets d'autres banques nationales	36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	466,222 00 — $705,638
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé	$500,000 0
Surplus	28,580 54
Autres profits non-partagés	57,474 80
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,921 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 08
Certificats "demand" de dépôts	7,980 00
Chèques certifiés	12,850 56
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 18
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	31,498 25
Total	$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT,

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120........RUE DE LA COMMUNE........120

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$88,553 80	
Mer	18,829 20	
Rivières	58,181 15—$123	13
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875		15,746 09
		149
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541	$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,334 22
Réassurances		5,609 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyers		5,586 38
Dépenses		15,408 43
		$117,895 28
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 13 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$228,984 43
Mobilier	4,022 96
Actions du Harbor boat	300 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,800 00
Comp.' pour les recouvrements nets	34,622 81
En caisse	35,100 00
	$347,412 56

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

ETAT DE SITUATION — DE LA — Germania National Bank

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 663,755 22
Prêts sur demande	66,[illegible]
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	300,000
Primes sur les bonds ci-dessus	28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	13,500
Actions et bonds divers	22,305
Dû par des banques et des banquiers éloignés	9,185 0
Mobilier et accessoires	5,000 00
Avoir en argent:	
Bonds des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse, etc.	451,538 96
Dû dans les banques de New-York	204,960 1 — 768,499 66
Total de l'actif	$1,880,441 22

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	27,000
Billets émis	267,100
Dépôts	1,172,804 65
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,180
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	47,865 62
Moins dépenses et taxes	19,508 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires)	28,356 75
Total du passif	$1,880,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1875.

Montant net des primes, escompte et intérêt	$324,878
Pertes, dépenses, taxes	$198,388 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,826 54
	256,415 30
Bénéfice net	$78,961 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.	
Actions, bons, prêts et effets à recevoir	$409,870 56
En caisse et primes en voie de recouvrement	129,775 71
	$539,646 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 37 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

J. G. GAINES, JAS. I. DAY, H. MART, LIONEL C. LEVY, HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, JAMES BYRNES, E. BROOK, J. L. HARRIS, A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT, CHAS. MACREADY, L. ALCUS, W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS, RICHARD FLOWER, SCOTT MCGEHEE, J. TUIS, GEO. JONAS, R. W. TAYLOR, D. FATJO, J. G. MORRIS, T. L. AIREY.

Février—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL.

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1875, y compris les risques non terminés de 1872	$143,[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$120,[illegible] 11
Primes sur les Risques de rivières	23,611 46
Primes sur les Risques de mer	25,721 19
Moins les primes rendues	2,727 66
Moins les primes sur Risques non terminés en 1875	20,687 00 — $4,414
Primes nettes pour l'année 1875	$14[illegible] 14
Déduit pour l'année 1875	18,246 83
	$156,354 68
Pertes payées durant la même période—	
Sur les Risques de feu	$20,[illegible]
Sur les Risques de rivières	[illegible]
Sur les Risques de mer	36,724 42
Réassurances	851
Taxes	353
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte d'intérêts	14,854 81
Intérêts du sur les Scrips net payés	35,767
	$54,355 65
Moins comptes et intérêts	15,612 42 — $9,372
	$156,354
Pertes non réglées	30,00
	$186,14

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,406 54
Effets à recevoir pour prêts sur gages	
Effets à recevoir sur primes	
	26,571 38
Effets à recevoir en voie de recouvrement	51,063 91
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	236,205
Actions de Banque	44,100 00
Actions de la Compagnie Valette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	2,000
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,00
Actions de Compagnies d'assurance	5,00
Bons du Mechanics' et Agricultural Fair Association	
Compte suspendu de Bons et de Billets	265,154

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président,

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'atteste mon signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

Déclaration annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,384 55
Primes sur les rivières	13,066 53
Primes maritimes	9,042 32
	112,493 35
Moins primes remboursées	2,426 63
	$110,067 72
Pertes payées dans l'année—	
Pertes par l'incendie	$22,189 66
Pertes sur les rivières	13,422 12
Pertes sur mer	136 17
	$35,757 94
Réassurances	4,589 51
Loyer	2,500 00
Taxes	2,550 85
Réfaction (rebate)	16,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,467 38
Réservé pour risques non terminés	27,171 00 — 93,804 35
	16,264 35

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,729 87
Prêts garantis par hypothèque	31,006 12
Effets à recevoir pour primes	12,480 96
Actions, bons et autres obligations	142,396 53
Propriété foncière	8,447 34
Primes en voie de recouvrement	15,100 03
En caisse	27,682 84
	$242,434 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, solennellement, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF.

Prêts et escomptes	$956,894 92
Bonds des Etats-Unis	464,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis	
	73,736 46
Bonds, Actions	17,777 56
Dû par Banques et Banquiers	3,304 32
Propriétés foncières, mobilier et installations	35,5 6
Dépenses courantes	
Billets du Trésor (Legal Tenders)	
Billets de Banques Nationales	1,588
Or	4,606 54
Chèques sur banques locales payables en currency	
	$1,667,[illegible]

PASSIF.

Capital payé	1,000,000 00
Surplus	11,359
Circulation	419,800
Dépôts	[illegible]
Chèques du caissier	16,387 77
Escomptes, Intérêt et Change	[illegible]
Dû à Banques et Banquiers	[illegible]
Dividendes non réclamés	[illegible]
	$1,667,[illegible]